

(Mt. en milliers de dinars)

	du 01/04/2018 au 30/06/2018	du 01/04/2017 au 30/06/2017	au 30/06/2018	au 30/06/2017	au 31/12/2017
1) PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	7 954	5 323	14 755	10 303	24 248
Marges et revenus assimilés	6 882	5 000	12 700	9 867	20 928
Commissions (en produits)	1 054	323	1 937	436	2 128
Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières	18		118	0	265
Revenus du portefeuille d'investissement	0	0	0	0	927
2) CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	3 541	2 014	5 445	3 487	8 060
Marges encourus et charges assimilées	3 275	1 961	5 177	3 434	7 411
Commissions encourues	266	48	268	48	644
Pertes sur portefeuille titres commercial et opérations financières	0	5	0	5	5
3) PRODUIT NET BANCAIRE	4 413	3 309	9 310	6 816	16 188
4) AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	0	0	0	5	1
5) CHARGES OPERATOIRES DONT :	3 607	2 152	8 877	4 923	13 055
Frais de personnel	3 025	1 618	6 445	3 774	9 719
Charges générales d'exploitation	582	534	2 432	1 149	3 336
6) STRUCTURE DU PORTEFEUILLE			18 193	18 106	18 030
Portefeuille Titres Commercial			136	136	136
Portefeuille Titres d'Investissement			18 057	17 970	18 118
7) ENCOURS DES CREDITS A LA CLIENTELE			318 919	197 868	254 167
8) ENCOURS DE DEPOTS DONT :			182 815	25 825	106 818
Dépôts à vue			92 615	13 146	63 008
Comptes TAWFIR			40 235	4 061	22 130
9) EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES			62 185	108 664	76 784
10) CAPITAUX PROPRES *			170 456	171 778	171 733

* Les capitaux propres n'incluent pas le résultat de la période 2017 et 2018

I. ASPECTS ET METHODES COMPTABLES RETENUES :

1. Bases retenues pour l'élaboration des indicateurs trimestriels :

Les indicateurs d'activités trimestriels ont été établis conformément aux dispositions de la Loi 96-112 du 30/12/1996 relative au système comptable des entreprises et aux principes comptables prévus par les normes sectorielles (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires.

2. Méthodes comptables appliquées :

1) Règles de prise en compte des produits et charges :

Les produits et charges sont pris en compte dans le résultat de façon à les rattacher à la période au cours de laquelle ils sont encourus.

2) Provisions sur créances de la clientèle.

La provision est déterminée conformément aux normes prudentielles de division et de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire 91-24 et des textes subséquents.

3) Portefeuille titres d'investissement :

Le portefeuille titres d'investissement est constitué des titres de participation et des fonds gérés.

II. LES FAITS SAILLANTS AU 30/06/2018 :

Le deuxième trimestre 2018 a été marqué par :

- Accroissement du PNB de 36,6% par rapport à la même période en 2017.
- L'encours des dépôts de la clientèle a enregistré un accroissement de 71% par rapport au 31/12/2017.
- Les débloquages des financements ont connu une augmentation de 280,5 % par rapport à la même période en 2017.
- Augmentation des charges opératoires de 80,3% due à :
 - l'accroissement des charges générales d'exploitation de 111,7% suite à l'extension du réseau des agences,
 - l'accroissement des frais de personnel de 70,8 % suite au renforcement des ressources humaines de la banque par le recrutement d'experts métiers.